

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 03/12//2020

Date d'affichage : 03/12/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf décembre deux mil vingt à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Délivrance en nature d'une coupe. Conditions de l'affouage

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a délibéré favorablement pour :

- la délivrance de la coupe dans la parcelle n°3 (partie n°2) de la forêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide pour l'exercice 2021 :

- d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques de la(les) coupe(s) en question

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145.1 du code forestier, le conseil municipal décide :

1° - d'effectuer le partage :

* par tête d'habitant

2° - que l'exploitation de la coupe sera réalisée :

par les bénéficiaires de l'affouage **sous la garantie de trois habitants solvables** choisis par le conseil municipal, à savoir :

Monsieur Florian BRACHET,
Monsieur Gérard CHARRAS,
Monsieur Aurélien CHARPENEL

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du code forestier.

3° - que le délai d'exploitation est fixé au **31 décembre 2022.**

.../...

DM n°49-2020

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 11/12/2020

SLOW

ID : 026-212602510-20201209-49_2020-DE

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2020

4° - qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot.

Et ont les membres présents signé au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**